

Séance du 24 novembre

Interpellation citoyenne

Après avoir dressé un historique des actions des habitants du quartier de la Maillebotte, Véronique VANDEGOOR a interrogé le Collège communal à propos du réaménagement complet du boulevard de la Résistance, d'un prochain plan de mobilité pour le quartier ainsi que sur le charroi lourd qui l'emprunte.

L'Echevine de la Mobilité Axelle VALEMBOIS (Les Engagés) a expliqué que le Collège communal a prévu des expérimentations de sécurisation avec des dispositifs temporaires sur min. 6 mois dans son Plan stratégique transversal (objectif stratégique n°2 → objectif opérationnel n°7 → projet n°36). Des données objectives seront alors disponibles en vue d'aménagements définitifs. Aucun calendrier ne peut être encore fixé, le dossier étant au stade de la préparation méthodologique.

AG des intercommunales

L'ordre du jour des assemblées générales (AG) de iMio, ISBW, Ecetia, ORES, IPFBW, in BW et IGRETEC étaient soumis à l'approbation des édiles.

A propos de ces structures publiques où la Ville de Nivelles est représentée, Gaëtan THIBAUT (MCN) a souligné les montants de rémunération des fonctions politiques. Etant de l'argent public, cela représente à son estime des sommes indécentes alors que des efforts répétés sont demandés aux citoyens. Le MCN a demandé une réflexion à propos de ce modèle du passé et s'est abstenu pour ces points concernant ces AG.

Redevance communale pour la recherche, la confection, la délivrance de documents ou de copies de documents et renseignements en matière d'urbanisme, d'environnement et de voiries communales – exercices 2026 à 2031 inclus

Germain DALNE (MR) a relevé que le permis d'implantation commerciale et la déclaration d'implantation commerciale étant à présent intégrés à présent au permis d'urbanisme, suivant les dispositions du Code de développement territorial de la Région wallonne – CoDT. Ces démarches administratives font à présent partie du permis d'urbanisme concerné par ce règlement-redevance. Dans ce cas de figure, le coût de 110€ (2025) passe à 200€ en 2026. L'Echevin du Commerce Charles GOURDIN (Les Engagés) a expliqué que ce règlement-redevance n'est applicable que s'il existe un projet d'urbanisme - par ex. des transformations ou la création d'un nouveau local. Toute personne qui ouvre un commerce via une location des lieux n'est pas concerné et ne doit pas s'acquitter de ce montant.

Démarche Zéro déchet en 2026

Germain DALNE a voulu savoir, précisant que son groupe soutient la démarche Zéro déchet, si des indicateurs existaient quant au nombre de personnes touchées par les actions menées. L'Echevin de l'Environnement Pascal RIGOT (Ecolo) a expliqué que l'action en est au début et que des données qualitatives et quantitatives seront collectées en vue de l'évaluation des projets. Elles pourront être communiquées en temps utiles. Les édiles ont voté favorablement pour la poursuite de cette dynamique. Cette décision sera notifiée au Service public de Wallonie (SPW) en vue de l'octroi de subventions.

Nouveaux logements à Baulers

Les élus ont voté contre l'ouverture de voiries nécessaire à la poursuite du projet de l'allée de la Ferme Detry à la rue Alzémont – transformations et extensions en vue de la création de 10 maisons et 6 appartements supplémentaires, avec l'extension de voiries communales.

L'Echevin de l'Aménagement du Territoire Pascal RIGOT, précisant que la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) a émis un avis défavorable à ce projet, a cité les soucis de mobilité et d'aménagement des voiries ainsi que le manque d'une logique urbanistique cohérente du projet. Le moratoire des projets urbanistiques en vue du prochain Schéma de développement communal, adopté en mai 2025, a aussi motivé ce refus.

Pierre HUART (MR) a appelé à refuser d'emblée, en amont, tout projet dans un village comportant des appartements.

L'Echevin a rappelé que le Conseil communal n'est habilité à se prononcer que sur l'ouverture des voiries.

Déclassement de matériel communal en vue de leur vente

Germain DALNE s'est interrogé à propos de 18 modules préfabriqués qui pourraient peut-être, estime-t-il, servir à des situations d'urgence ou de dépannage.

Le Bourgmestre Bernard DE RO (Les Engagés) et le Président du CPAS Robert VERTENUEIL (PluS) ont confirmé que les dégradations sont trop importantes pour envisager un réemploi.

Rénovation de la toiture de l'Académie

Le Conseil a accepté le cahier des charges et le mode de passation du marché public pour ce chantier dont le montant estimé est de 280.694,21 TVAC.

Eclairage public

Valérie DE BUE (MR) a expliqué que le gestionnaire de réseau ORES a entamé le remplacement des ampoules à mercure par des ampoules LED en Brabant wallon, réduisant de la sorte les coûts pour les communes. Certaines d'entre elles ont décidé de lancer les réflexions pour rétablir l'éclairage public, notamment en organisant un sondage d'opinion. S'en inspirant, il est proposé de faire de même à Nivelles début 2026.

L'Echevin de l'Energie Pascal RIGOT a expliqué que cette démarche est prématurée, les critères d'analyse (environnement, sécurité publique et économie) devant être approfondis. Contrairement à d'autres communes ayant décidé de rallumer l'éclairage public, à Nivelles-le taux de couverture pour le remplacement des ampoules n'est actuellement que de 48,2 %. Or, ORES déconseille de procéder au rallumage de l'éclairage public sous le seuil des 75 % de couverture, sous peine d'un important surcoût pour la commune. Un taux de 65 % pourrait être atteint en 2026 selon ORES.

Gaëtan THIBAUT a proposé de garder le principe de la consultation de la population et d'en modifier le timing en le fixant plus loin dans le temps, ce que Valérie DE BUE a soutenu.

Le Collège communal a décidé d'accepter le principe de solliciter l'avis de la population courant 2026.

Budget communal d'aide humanitaire

Gaëtan THIBAUT a proposé la création d'un comité de suivi pour ce budget inscrit dans le cadre de la motion adoptée par le Conseil communal en juin 2025.

L'Echevin de la Solidarité internationale Charles GOURDIN (Les Engagés) puis la Conseillère Evelyne VANPEE (Les Engagés) ont expliqué que le Conseil consultatif des Relations Nord-Sud a les compétences et les capacités de traiter ce type de dossier, dont celle de réagir dans l'urgence. Partant, il n'est pas souhaitable de créer une nouvelle instance.

Câbles de recharge pour véhicules électriques

Valérie DE BUE (MR) et Nathalie PIRET (MCN) ont voulu avoir des précisions à ce sujet.

L'Echevine de la Mobilité Axelle VALEMBOIS a rappelé que l'interdiction de câbles sur la voie publique a été décidée par le Collège communal en date du 15 mai 2025. Les autorisations délivrées à Nivelles ne l'étaient que pour un an et devaient être renouvelées.

En 2025, la situation a évolué vers un refus systématique à ces demandes, notamment au vu d'éléments légaux. D'abord, la sécurité des piétons qui doit être garantie. Ensuite, l'impression de privatisation de la voie publique à ces endroits alors que cet espace devrait pouvoir être occupé par un autre citoyen ou que des changements de voirie peuvent apparaître. Enfin, en cas d'incident, les responsabilités sont difficiles à établir.

Des directives sont attendues du Ministre de la Mobilité en vue de rédiger un règlement.

Abri de nuit à Nivelles

Aux questions de Gaëtan THIBAUT à propos d'un abri pour accueillir les sans-abri la nuit, le Président du CPAS Robert VERTENUEIL a répondu que la province du Brabant wallon n'a pas de projet de ce type en vue. A Nivelles, un hébergement de jour est agréé, mais il n'y a pas d'abri pour la nuit. L'intercommunale Relais social ne peut pas faire de gros investissements et ne dispose pas des ressources humaines pour ce type de structure. Elle travaille par ailleurs depuis plusieurs années sur le dispositif des hébergements d'urgence en Brabant wallon. Des alternatives peuvent être proposées aux sans-abri par plusieurs associations nivelloises. Aussi, le Plan de Cohésion sociale communal, en collaboration avec le CPAS de Nivelles, organise des maraudes avec des éducateurs et d'autres mesures d'aide concrètes pour ces personnes en difficulté (nourriture, douche, etc).

Chantiers à Nivelles

Aux questions de Nathalie PIRET (MCN), Benoît GIROUL (MR) et Laurie SEMAILLE (MR), l'Echevine de la Mobilité Axelle VALEMBOIS a expliqué qu'il n'existe pas de planning figé des chantiers car les demandes arrivent progressivement avec divers degrés d'urgence. Le Service Mobilité fait le point avec le Service Travaux et les services publics concernés (ORES, SWDE, zone de secours, etc) et prendre les mesures de mobilité et les adapter lorsque les situations l'imposent. Si certains travaux lourds sont engagés (par ex. à la rue Sainte-Anne), il est possible que d'autres démarrent en même temps car non anticipables et impératifs (par ex. SWDE : remplacer une conduite d'eau à la rue de Mons et ORES à la rue de Bruxelles). Certains travaux peuvent être par ailleurs reportés pour éviter une surcharge (par ex. ORES au boulevard de la Batterie).

Les entrepreneurs demandeurs sont responsables de la communication aux riverains.

A propos des arbres, le principe est celui des replantations mais elles ne sont pas toujours possibles dans l'immédiat pour des raisons techniques (stabilisation des sols, travaux en sous-sols, etc).

Maison des Artistes

Pierre HUART (MR) et Gaëtan THIBAUT (MCN) ont voulu connaître l'évolution du dossier. Après avoir retracé le suivi du dossier par la Ville, l'Echevine de la Culture Céline SCOKAERT (PluS) a expliqué que la Ville cherche une solution pérenne.

Déménagement de l'Office du Tourisme

Benoît GIROUL s'est interrogé quant à la procédure qui a conduit au choix du n°15 de la place Emile de Lalieux. L'Echevin du Tourisme Charles GOURDIN a expliqué qu'une étude a été réalisée autour de 3 lieux : l'espace de travail partagé au square Gabrielle Petit, une surface à la rue des Combattants et la place Emile de Lalieux n°15. Les critères ont été les suivants : surface, parking à 5 minutes, accessibilité PMR et prix de la location. L'asbl Nivelles Commerces a par ailleurs été associée à la réflexion.

Commerçants impactés par des travaux de voirie

L'Echevin du Commerce Charles GOURDIN a confirmé à Benoît GIROUL que lorsqu'un chantier débute, le Manager économique communal va à la rencontre de chaque commerçant afin de l'informer des aides possibles, dont les primes pouvant être octroyées par le SPW. Les conditions d'application sont toutefois très strictes et les exceptions nombreuses.

Conceptionnistes

Aux questions de Germain DALNE quant au nombre de places de parking et quant au moratoire urbanistique, l'Echevine de l'Urbanisme Axelle VALEMBOIS a précisé que le projet devrait compter 189 emplacements publics payants. Au regard du moratoire, le projet pouvant favoriser la mobilité avec ses parkings, il a pu être examiné par le Collège communal. Son analyse est toujours en cours.

Waux-Hall

Le Collège communal ayant choisi l'option d'une destruction-reconstruction pour ce bâtiment, Germain DALNE avait demandé, au Conseil dernier, le rapport technique justifiant ce choix mais n'a pas pu le recevoir.

L'Echevine de la Culture Céline SCOKAERT a expliqué qu'il existe des notes techniques internes (services Travaux et Finances) mais pas encore de rapport définitif. D'autres partenaires techniques externes sont aussi consultés. La prochaine étape sera de déterminer le phasage puis le calendrier du projet afin de pouvoir présenter un rapport consolidé au Conseil communal.